PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Présidence : M. Danilo Perotti, Président

Il est 20h00, le Président ouvre la séance avec la présence de 26 conseillers, 2 personne se sont excusées. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 7 juin 2018 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est quelque peu modifié, le Président rajoute un point d'explication sur le fonctionnement du Conseil communal. Ce nouvel ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1 – Rapport de la Commission de gestion sur la tournée des alpages
Mme C. Paccaud lit le rapport. M. G. Reymond apporte quelques précisions.
La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre note** des points relevés
- **de décharger** la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

2 – Rapport de la Commission de gestion sur la visite des bâtiments communaux et des infrastructures du village.
M. V. Müller lit le rapport. Mme M. Guyon apporte quelques précisions.
La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre note** des points soulevés
- **De décharger** la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

3 – Préavis et rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du préavis 2018-04 relatif au « Budget pour l'exercice 2019 »
Mme C. Paccaud lit le rapport. M. G. Reymond apporte un petit complément.
La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le budget 2019 tel que présenté avec un bénéfice de CHF 11'972.00
- **De décharger** la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

4 – Préavis 2018-05 relatif au « Changement du système de chauffage – Bâtiment de l'Hôtel-de-Ville »
Mme M. Guyon lit le préavis.
M. D. Moffrand trouve étonnant, pour une commune forestière, de mettre le gaz. Mme M. Guyon répond que la différence de coût et le stockage de plaquette ou pellets n'est pas possible.
Le bureau propose la commission suivante :
M. Philippe Magnenat, Président
M. Cyril Magnenat M. Philippe Bally
M. Etienne Roulet Mme Yvette Stoeffler

Le Conseil accepte cette commission à l'unanimité.

5 – Nomination d'une commission pour le futur préavis relatif à l' « Électrification et l'adduction d'eau pour les alpages de la Sagnette et des Maisons-Doubles »
Le Bureau propose que la Commission de gestion statue sur ce préavis vu que c'est à sa demande que la Municipalité a élaboré le projet. Le Président, M. D. Perotti demande toutefois à M. Patrick Reymond, membre de la Commission de gestion, de ne pas participer à cette étude vu qu'il est directement concerné en tant qu'amodiataire de la Sagnette. Ce dernier accepté de se retirer de la commission de gestion pour cette étude.
Le Conseil accepte cette commission à l'unanimité.

6 – Explications sur le fonctionnement du Conseil communal
M. D. Perotti fait un rappel sur les outils à disposition des conseillers pour le bon fonctionnement du Conseil communal. Il rappelle qu'il est utile de relire le règlement et, à la demande de M. N. Bersier, la secrétaire va faire parvenir des documents à ce sujet à tous les conseillers.

7 - Communications de la Municipalité et divers

M. A. Tharin, en tant que délégué à l'ORPC, relate les faits de l'année 2018 au sein de cette association intercommunale et espère que 2019 sera meilleure vu les problèmes relationnels de 2018.

M. B. Martignier répond à Mme C. Paccaud au sujet de sa question, à savoir « Où figurent les taxes de raccordement facturées aux propriétaires lors de l'assainissement de la Grand-Rue? ». Ces taxes ont servi à amortir les travaux de l'étape de la Grand-Rue, la fiduciaire a remarqué que ce n'est pas correct et à l'avenir les prochaines taxes de raccordement seront comptabilisées différemment.
La première étape des travaux d'assainissement à la Rue du Collège se terminent ces jours. Le chantier reprendra au printemps 2019.

Le puits du Nozenet fonctionne à merveille avec toujours de bonnes quantités d'eau même en période sèche. Mais soyons attentifs et ne gaspillons pas cette richesse.

M. O. Schmid remercie pour la visibilité qui a été améliorée à la sortie de la ruelle entre la Rue du Collège 23 et 31.

M. Claude Goy rappelle que le surveillant de la step est un employé communal et que les citoyens doivent avoir un comportement respectueux et adéquat envers le personnel communal.
La déchetterie sera tout prochainement dotée d'un éclairage pour la période hivernale.
L'intensité de l'éclairage public a été contrôlée et l'abaissement de la luminosité est confirmé à partir de 23h00.

Mme Madeleine Guyon rappelle que la Municipalité attend la population pour le traditionnel vin chaud le 23 décembre prochain de 18h00 à 19h00.

M. Guy Reymond informe que la réhabilitation de la gravière de la Sagnette a pu démarrer cet automne, toutes les autorisations nécessaires ont été délivrées. Les demandes pour la revitalisation de l'Etang de la Creuse sont en cours.
Le marché du bois est catastrophique si bien que le Triage a renoncé à certaines coupes cet automne pour éviter de trop perdre d'argent.
Dès 2019, un îlot de vieux bois, contre la Roche, sera défini. Plus aucune coupe et entretien pendant 50 ans. La subvention allouée pour ce cet îlot de vieux bois sera réutilisée dans des projets en relation avec la forêt.
Le Groupement des triages du Nozon et des Auges se fera finalement au 1er janvier 2020 mais les forestiers-bûcherons travailleront ensemble dès le 1er janvier 2019 avec un local unique à Vaulion.
La nouvelle directrice du Parc Jura Vaudois donne entière satisfaction et fait avancer le parc dans le bon sens.

M. Claude Languetin adresse, comme tous les autres Municipaux avant lui, ses meilleurs vœux pour 2019.

Mme F. Perotti demande si le Conseil attribue toujours des dons de fin d'année. M. D. Perotti lui répond que oui et informe que ces dernières années un don de CHF 500.00 était attribué à l'Atelier Imagine à Vaulion.

M. Philippe Magnenat propose de reconduire ce don pour cette année.
Le Conseil accepte à l'unanimité de faire un don de CHF 500.00 à l'Atelier Imagine.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h35.

Le Président	La Secrétaire
D. Perotti	V. Meyer